

Département de  
Loire-Atlantique

Arrondissement de  
Saint-Nazaire

Ville de **PORNICHET**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux,  
Le vingt-huit septembre, à dix-neuf heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, les débats ont été retransmis en direct de manière électronique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, LE PAPE, BEAUREPAIRE, LOILLIEUX, RAHER, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, TESSON, JARDIN, CAUCHY, BOUYER, DAGUIZE, CHUPIN, MORVAN, GUINCHE, ALLANIC, SIGUIER, GARRIDO, CAZIN, PRUKOP, DOUCHIN, LE FLEM, NICOSIA, ROBERT, FRAUX.

Date de convocation

22 septembre 2022

A l'exception de : Madame MANENT et Monsieur BELLIOU, excusés.  
Monsieur GILLET qui a donné pouvoir à Monsieur DOUCHIN.  
Monsieur DUPONT BELOEIL qui a donné pouvoir à Madame TESSON.  
Monsieur JOUBERT qui a donné pouvoir à Monsieur NICOSIA.  
Madame DIVOUX qui a donné pouvoir à Madame ROBERT.

Date du  
Conseil Municipal

**28 SEPTEMBRE 2022**

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame LOILLIEUX est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Nombre de  
conseillers

En exercice 33

Présents ---- 27

Votants ----- 31

### 7/ TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATIONS

RAPPORTEUR : Madame MARTIN, adjointe au Maire

EXPOSE :

Dans le cadre de la gestion des ressources humaines, le tableau des effectifs du personnel municipal doit être régulièrement mis à jour afin de tenir compte des recrutements, des mobilités, des avancements et promotions, ainsi que des départs à la retraite.

Suite à la promotion interne de deux agents et au départ à la retraite d'un agent, il convient de modifier le tableau des effectifs comme suit, à effectifs constants :

- Suppressions de grade :
  - 2 adjoints techniques principaux de première classe à temps complet.
  - 1 adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.
- Créations de grade :
  - 2 agents de maîtrise à temps complet.
  - 1 adjoint administratif à temps complet.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les modifications du tableau des effectifs du personnel communal.

DELIBERATION :

⇒ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
⇒ Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Reçu à la  
Sous-Préfecture de  
Saint-Nazaire le :

**03 OCT. 2022**

Publié le :

**03 OCT. 2022**

Certifié exact,  
Le Maire,

Jean-Claude  
PELLETEUR



⇒ Vu l'avis de la Commission finances et affaires générales en date du 21 septembre 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément aux articles L2121-20 et L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal, par 26 votes pour et 5 abstentions (Monsieur JOUBERT, Madame DIVOUX, Monsieur NICOSIA, Madame ROBERT et Madame FRAUX),

- Adopte les modifications du tableau des effectifs du personnel telles que présentées.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

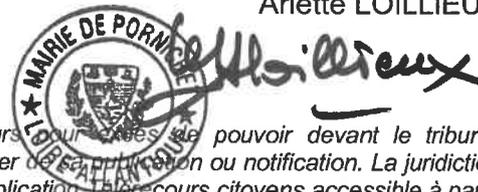
Le Maire,



Jean-Claude PELLETEUR

La secrétaire de séance,

Arlette LOILLIEUX



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Vu pour être annexé à la délibération  
du Conseil Municipal du 28 septembre 2022

Le Maire,  
Jean-Claude PELLETEUR



Reçu à la Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

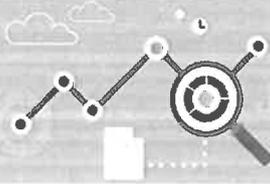
Le 03 OCT. 2022

Publié le 03 OCT. 2022

Le Maire  
Jean-Claude PELLETEUR



	Grade	Catégorie	Postes créés	Postes pourvus	Postes vacants	Propositions C.Municipal
ADMINISTRATIVE	Directeur Général des services		1	1	0	
	Directeur Général Adjoint des services		2	1	1	
	Administrateur hors classe		1	1	0	
	Attaché hors classe		1	1	0	
	Attaché principal	A	2	2	0	
	Attaché territorial - contractuel CDI		1	1	0	
	Attaché territorial		7	7	0	
	Attaché territorial - contractuel CDD		1	1	0	
	Rédacteur principal 1ère classe		2	2	0	
	Rédacteur principal 2ème classe		3	3	0	
	Rédacteur	B	6	6	0	
	Rédacteur - contractuel CDD		1	1	0	
	Adjoint administratif principal 1ère classe (au 01/01)		15	15	0	-1
	Adjoint administratif principal 2ème classe	C	8	8	0	
Adjoint administratif (au 01/10)		6	6	0	1	
<b>TOTAL</b>			<b>57</b>	<b>56</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
ANIMATION	Animateur principal 1ère classe		1	1	0	
	Animateur principal 2ème classe	B	1	1	0	
	Animateur		1	1	0	
	Adjoint d'animation principal 1ère classe		5	5	0	
	Adjoint d'animation principal 2ème classe TNC		3	3	0	
	Adjoint d'animation principal 2ème classe	C	1	1	0	
	Adjoint d'animation TNC		5	5	0	
	Adjoint d'animation		2	1	1	
<b>TOTAL</b>			<b>19</b>	<b>18</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
CULTURE	Bibliothécaire principal	A	1	1	0	
	Bibliothécaire		1	1	0	
	Assistant de conservation principal 1ère classe	B	2	2	0	
	Adjoint du patrimoine principal 1ère classe		1	1	0	
	Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	C	2	1	1	
	Adjoint du patrimoine		2	1	1	
<b>TOTAL</b>			<b>9</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>0</b>
POLICE MUNICIPALE	Brigadier Chef Principal		3	3	0	
	Gardien brigadier	C	6	6	0	
	<b>TOTAL</b>		<b>9</b>	<b>9</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
MEDICO-SOCIALE	Puériculteur de classe supérieure	A	1	1	0	
	Infirmier en soin généraux classe normale TNC		1	1	0	
	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure		10	10	0	
	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure TNC	B	2	1	1	
	Auxiliaire de puériculture principal de classe normale		1	1	0	
<b>TOTAL</b>			<b>15</b>	<b>14</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
SOCIALE	Assistant socio-éducatif classe exceptionnelle		1	1	0	
	Assistant socio-éducatif		1	0	1	
	Assistant socio-éducatif CDD	A	1	1	0	
	Educateur de jeunes enfants classe exceptionnelle		2	2	0	
	Educateur de jeunes enfants		1	1	0	
	Educateur de jeunes enfants TNC		1	1	0	
	A.T.S.E.M principal de 1ère classe	C	4	4	0	
A.T.S.E.M principal de 2ème classe		3	2	1		
<b>TOTAL</b>			<b>14</b>	<b>12</b>	<b>2</b>	<b>0</b>
SPORT	Educateur des APS	B	1	1	0	
	<b>TOTAL</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
TECHNIQUE	Ingénieur en chef		1	1	0	
	Ingénieur principal	A	1	1	0	
	Ingénieur		1	1	0	
	Ingénieur CDD		2	2	0	
	Technicien principal 1ère classe	B	4	3	1	
	Technicien principal 2ème classe		2	2	0	
	Technicien CDD		1	1	0	
	Technicien territorial		2	2	0	
	Agent de maîtrise principal		5	5	0	
	Agent de maîtrise		6	6	0	2
	Adjoint technique principal 1ère classe		28	26	2	-2
	Adjoint technique principal 2ème classe	C	17	16	1	
	Adjoint technique principal 2ème classe TNC		6	6	0	
	Adjoint technique		20	18	2	
Adjoint technique TNC		7	7	0		
<b>TOTAL</b>			<b>103</b>	<b>97</b>	<b>6</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>227</b>	<b>214</b>	<b>13</b>	<b>0</b>



## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Commune de PORNICHET

Utilisateur : LANDREIGNE Louise

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DELIB_22_09_07
Date de la décision :	2022-09-28 00:00:00+02
Objet :	7. Tableau des effectifs du personnel communal – Modifications
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.1.1 - création, transformation de postes / tableau des effectifs
Identifiant unique :	044-214401325-20220928-DELIB_22_09_07-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
044-214401325-20220928-DELIB_22_09_07-DE-1-1_0.xml	text/xml	1070
Nom original :		
7. Tableau effectifs_modifications.pdf	application/pdf	105442
Nom métier :		
99_DE-044-214401325-20220928-DELIB_22_09_07-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	105442
Nom original :		
7. Annexe DCM 7.pdf	application/pdf	90506
Nom métier :		
99_DE-044-214401325-20220928-DELIB_22_09_07-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	90506

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	3 octobre 2022 à 10h48min53s	Dépôt initial
En attente de transmission	3 octobre 2022 à 10h48min53s	Accepté par le TdT : validation OK

	<i>Transmis</i>	<i>3 octobre 2022 à 10h48min54s</i>	<i>Transmis au MI</i>
	<i>Acquittement reçu</i>	<i>3 octobre 2022 à 10h49min06s</i>	<i>Reçu par le MI le 2022-10-03</i>